Sommaire

Fièvre aphteuse en Argentine : rapport de suivi nº 6 163
Fièvre aphteuse au Brésil : rapport de suivi nº 2 164
Fièvre aphteuse en Afrique du Sud : cas cliniques dans la zone indemne 164
Fièvre aphteuse en Namibie : rapport de suivi nº 2 (confirmation du diagnostic) 166
Fièvre de la Vallée du Rift en Arabie saoudite : suspicion 166
Fièvre de la Vallée du Rift au Yémen : suspicion 167

FIEVRE APHTEUSE EN ARGENTINE
Rapport de suivi nº 6

Traduction d'un extrait d'un courrier électronique reçu le 15 septembre 2000 du Docteur Oscar Alejandro Bruni, président du service national de la santé et de la qualité agro-alimentaire (SENASA), secrétariat à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'alimentation, Buenos Aires :

Terme du rapport précédent : 7 septembre 2000 (voir *Informations sanitaires*, **13** [36], 157, du 15 septembre 2000).
Terme du présent rapport : 15 septembre 2000.

Le suivi et l'inspection des troupeaux de bovins expédiés de la région de Formosa entre le 1er juin et le 5 août 2000 sont achevés : au total 16 679 bovins, répartis sur 352 fermes, ont fait l'objet d'un dépistage sérologique dont tous les résultats se sont révélés négatifs.

*
* *

FIEVRE APHTEUSE AU BRESIL
Rapport de suivi nº 2

Traduction d'extraits d'un courrier électronique reçu le 15 septembre 2000 du Docteur Hamilton Ricardo Farias, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasilia :

Terme du rapport précédent : 31 août 2000 (voir *Informations sanitaires*, **13** [35], 153, du 8 septembre 2000).
Terme du présent rapport : 14 septembre 2000.

Nouveaux foyers :

Localisation	Nombre
commune de Joia, Etat de Rio Grande do Sul	5 propriétés
commune d'Augusto Pestana, Etat de Rio Grande do Sul	1 propriété
commune de São Miguel das Missões, Etat de Rio Grande do Sul	1 propriété

Epidémiologie :

- Au total, 21 propriétés ont été reconnues infectées et sont considérées comme "foyers" ; elles sont toutes situées dans l'Etat de Rio Grande do Sul : 18 dans la commune de Joia, et 1 dans les communes d'Augusto Pestana, Eugênio de Castro et São Miguel das Missões. Aucune autre suspicion de maladie vésiculeuse n'a été signalée dans cet Etat.
- Une suspicion de maladie vésiculeuse a été portée dans l'Etat de Santa Catarina, mais les résultats de laboratoire étaient négatifs pour la fièvre aphteuse.
- L'enquête sur l'origine des foyers suit son cours. Un dépistage sérologique est également réalisé dans toute la zone.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- La zone d'urgence et de surveillance a été étendue aux communes de Coronel Barros et Ijui.
- Les animaux de 33 propriétés (les 21 foyers, plus 12 propriétés où l'abattage sanitaire a été considéré comme opportun) ont été abattus et détruits, soit au total 2 756 bovins, 887 porcs, 195 moutons et 2 chèvres.
- L'interdiction de la vaccination contre la fièvre aphteuse dans les Etats de Rio Grande do Sul et de Santa Catarina est toujours en vigueur.

*
* *

FIEVRE APHTEUSE EN AFRIQUE DU SUD
Cas cliniques dans la zone indemne

(***Date du dernier foyer signalé précédemment dans la zone indemne :*** 1957).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 17 septembre 2000 du Docteur Emily Mmamakgaba Mogajane, directrice de la production agricole, Département national de l'agriculture, Pretoria :

Date du rapport : 17 septembre 2000.

Nature du diagnostic : clinique, nécropsique et de laboratoire.
Date de la première constatation de la maladie : 12 septembre 2000.

Date présumée de l'infection primaire : 7 septembre 2000.

Foyers :

Localisation	Nombre
district de Camperdown, province du Kwazulu-Natal (29º 45' S - 30º 32' E)	1 exploitation

Description de l'effectif atteint : porcs.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	***sensibles***	***cas***	***morts***	***détruits***	***abattus***
bov	6	0	0	6	0
ovi	5	0	0	5	0
cap	10	0	0	10	0
sui	726	247	83	643	0

Diagnostic : des porcs de l'exploitation ont présenté des lésions vésiculeuses suspectes dans la bouche et sur les pieds. Des prélèvements ont aussitôt été effectués à des fins diagnostiques.

A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic : Institut vétérinaire d'Onderstepoort, section des maladies exotiques.

B. Epreuves diagnostiques réalisées : inhibition en phase liquide du test ELISA(1), ELISA 3ABC, épreuve de neutralisation virale, PCR(2), isolement du virus sur cellules primaires de rein de porc (les résultats de cette recherche ne sont pas encore connus).

C. Agent causal : virus de sérotype O.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : l'enquête menée immédiatement a révélé que des porcs ont été nourris avec des eaux grasses fournies illégalement par un cargo en transit dans le port de Durban.

B. Mode de diffusion de la maladie : ingestion d'eaux grasses et contagion par contact au sein de l'exploitation.

C. Autres renseignements épidémiologiques : il s'agit de la toute première constatation du virus de la fièvre aphteuse de sérotype O en Afrique du Sud. Les recherches qui sont menées très activement indiquent que l'infection ne s'est pas propagée à d'autres exploitations. Ce foyer peut donc être considéré comme un incident isolé, limité à une seule exploitation.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- L'abattage sanitaire a été immédiatement mis en œuvre et s'est achevé le 17 septembre. Les cadavres des animaux ont été enfouis. Les locaux sont en cours de désinfection et seront entourés d'une clôture de sécurité pour empêcher tout accès à la zone dépeuplée.
- Toutes les exploitations situées dans un rayon de 10 km autour de l'exploitation atteinte ont été mises en interdit (interdiction des déplacements, mise en place de barrages sur les routes) et font l'objet d'inspections rigoureuses et fréquentes qui se poursuivront au moins durant les 30 prochains jours.
- Autour de la zone de restriction de 10 km, une zone de surveillance d'un rayon de 20 km a été mise en place, dans laquelle des mesures de police sanitaire ont été instituées (contrôle des déplacements, inspections intensives dans toutes les exploitations).

(1) ELISA : méthode immuno-enzymatique.
(2) PCR : amplification en chaîne par polymérase.

*
* *

FIEVRE APHTEUSE EN NAMIBIE
Rapport de suivi nº 2 (confirmation du diagnostic)

Traduction d'un courrier électronique reçu le 18 septembre 2000 du Docteur John J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, des eaux et du développement rural, Windhoek :

Terme du rapport précédent : 31 août 2000 (voir *Informations sanitaires*, **13** [34], 149, du 1er septembre 2000).
Terme du présent rapport : 18 septembre 2000.

Diagnostic :

- ***A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :*** Institut vaccinal du Botswana.
- ***B. Epreuves diagnostiques réalisées :*** épreuve de fixation du complément.
- ***C. Agent causal :*** virus de sérotype SAT 1.

Epidémiologie : aucune propagation n'a été constatée. Ce foyer est donc considéré comme circonscrit.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : autour du foyer d'infection environ 30 000 bovins ont été vaccinés au moyen d'un vaccin trivalent (SAT 1, 2, 3). La vaccination se poursuit dans le reste du district.

*
* *

FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT EN ARABIE SAOUDITE
Suspicion

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 19 septembre 2000 du Docteur Omar A. Hashem, directeur du service de quarantaine animale, ministère de l'agriculture et des eaux, Riyadh:

Date du rapport : 19 septembre 2000.

Nature du diagnostic : clinique.

Foyers :

Localisation	Nombre
région de Jazan, dans le sud-ouest du pays	1

Epidémiologie :

- Des cas ont été confirmés chez l'homme ; certains se sont avérés fatals.
- Chez l'animal, la présence du virus n'a pas encore été mise en évidence, mais des cas cliniques et des avortements ont été signalés.

Mesures de lutte :

- La zone atteinte a été mise en interdit ; les zones voisines sont considérées comme des zones tampons à partir desquelles les déplacements d'animaux sont interdits.
- La zone atteinte est actuellement désinsectisée au moyen de pulvérisations, notamment sur les animaux, les bâtiments d'élevage (air et sol), les mares et autres sites de reproduction des moustiques.

FIEVRE DE LA VALLEE DU RIFT AU YEMEN
Suspicion

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 21 septembre 2000 du Docteur Hassan Al Fosail, directeur général des ressources animales, ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Sana'a :

Date du rapport : 21 septembre 2000.

Nature du diagnostic : clinique.

Foyers :

Localisation	Nombre
Wadi More, Tehama, gouvernorat d'Al Hudaydah	1

Note : présence de moustiques dans cette région pluvieuse et humide.

Epidémiologie :

- Les manifestations cliniques sont : avortement, à différents stades de la gestation, chez les brebis et les chèvres ; mortalité chez les agneaux et les veaux. Le taux d'avortement est d'environ 95 %. Le taux de mortalité chez les mères ayant avorté est d'environ 5 %.
- En outre, des décès ont été constatés chez des personnes ayant été en contact avec les animaux.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.

© Office international des épizooties – 2000
ISSN 1012-5310
Reproduction ou traduction permise sauf à des fins commerciales